

Instruction pour le règlement

Journée Spectacles Famille Guerzaille

Si vous souhaitez régler l'acompte + le reste à payer. Voici la démarche à suivre.

Première étape: Terminer le règlement de l'acompte avec ce premier panier.

Lorsque vous avez validé le 1er règlement (par CB ou chèque), merci de suivre les instructions suivantes

Deux possibilités s'offrent à vous:

Vous réglez par CB? [voici le lien vers la 2ième page de règlement](#)

Vous réglez par chèque? Vous nous envoyez un deuxième chèque (car il y a deux sociétés différentes) à l'ordre de la SARL de Kerbristou. **Montant: 25€ par personne**

Notre adresse :

SARL de Kerbristou

9 Keriell

22600 Saint Caradec

Vous recevrez en retour, un email de confirmation.

IMPORTANT: PRECISEZ DANS VOTRE COURRIER, LE NUMERO DE CETTE COMMANDE, LA DATE DU SPECTACLE AINSI QUE LE NOM DE L'ACHETEUR.

Merci de nous faire parvenir rapidement le règlement afin de valider cette réservation.

Le chèque est à dater à la date du spectacle. Il ne sera pas encaissé avant.

Exemple 1 : Réservation pour 2 adultes avec un règlement par chèques :

Envoi d'un chèque de 40€ à l'ordre de Label Guerzaille Prod

Envoi d'un chèque de 50€ à l'ordre de SARL de Kerbristou

Exemple 2 : Réservation pour 2 adultes + 1 enfant avec un règlement par chèques :

Envoi d'un chèque de 60€ à l'ordre de Label Guerzaille Prod

Envoi d'un chèque de 50€ à l'ordre de SARL de Kerbristou